



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

le 09/02/2026

### **Traces de fluopyram dans l'eau du robinet : la publication d'une valeur sanitaire maximale confirme l'absence de risque dans les 26 communes concernées dans le Pas-de-Calais et le Nord.**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a publié ce 9 février un avis fixant la valeur sanitaire maximale du fluopyram à 8,8 microgrammes par litre d'eau. Il s'agit du niveau de concentration au-dessus duquel la consommation peut avoir des risques pour la santé. Tous les résultats enregistrés dans les 26 communes du Pas-de-Calais et du Nord concernées sont très largement inférieurs.

Le contrôle sanitaire de l'eau de consommation réalisé par l'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France a permis d'identifier des traces d'un pesticide, le fluopyram, dans l'eau de 23 communes du Pas-de-Calais et 3 communes du Nord.

**Pour 25 communes, ils s'établissent entre 0,11 et 1,18 microgramme par litre d'eau. Pour 1 commune, il s'établit à 1,78 microgramme par litre d'eau.**

**Tous les résultats enregistrés sont très largement inférieurs à la valeur sanitaire maximale fixée par l'ANSES à 8,8 microgrammes par litre d'eau. Les concentrations observées sont 5 à 50 fois inférieures à cette valeur.**

**Cela confirme que l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.**

Le rapport de l'ANSES rappelle que le fluopyram n'est pas cancérigène, mutagène ou reprotoxique (il n'altère pas la fertilité ou le développement de l'enfant à naître).

### **Les travaux se poursuivent pour limiter au maximum la présence de fluopyram dans l'eau.**

Les teneurs en fluopyram dépassent toutefois la limite de qualité de 0,1 microgramme par litre dans les 26 communes concernées. La limite de qualité est une valeur environnementale qui sert à repérer la présence d'un polluant dans l'eau. La réglementation prévoit que les organismes responsables de la distribution de l'eau réalisent les travaux nécessaires pour abaisser la concentration sous cette limite dans un délai de trois ans. L'Etat accompagnera les collectivités et les gestionnaires dans la mise en œuvre des solutions techniques nécessaires.

#### **Contact presse**

Thomas Lhuillery  
Tél : 03 62 72 86 27  
Mél : thomas.lhuillery@ars.sante.fr

556 avenue Willy Brandt  
59777 Euraille

